

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2384

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Villeurbanne

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et le bénéficiaire

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2384**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 3ème - Lyon 7ème - Villeurbanne

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution d'une subvention à la société anonyme (SA) d'habitations à loyers modérés (HLM) Batigère Rhône-Alpes - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et le bénéficiaire

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° 0P27O7175 - Jardins collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La trame verte de la Métropole est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. Les articles L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définissent la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés, des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels, des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.), des couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion, mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Soutien à la création de 5 nouveaux jardins collectifs par la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes

Le bailleur social Batigère Rhône-Alpes, dans l'idée de répondre aux envies de jardinage de ses habitants, a sollicité la Métropole dans le courant de l'année 2021 pour l'aider à créer 3 jardins collectifs au sein de ses résidences.

Le bilan de ces premières actions s'étant révélé positif en termes sociaux (diminution des incivilités, promotion du bien vivre ensemble) et environnementaux (création d'îlots de fraîcheur), la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes sollicite à nouveau la Métropole pour la création de 5 jardins supplémentaires.

Les 5 projets présentés couvrent une superficie totale de 778 m² et se situent :

- 15 rue Bouteille, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon (391 m²),
- 82 cours Docteur Long, dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon (22 m²),
- 50 rue Pasteur, dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon (177 m²),
- 59-61 rue Montesquieu, dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon (55 m²),
- 18 rue de la Convention, à Villeurbanne (133 m²).

La SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes prévoit pour chacun de ces jardins, en sus de travaux d'aménagement et d'équipement, un accompagnement du collectif de jardiniers (approximativement 5 personnes par jardin) durant une période de 18 mois. Cet accompagnement doit permettre de structurer et d'organiser le projet, de former les personnes intéressées et de rendre le jardin autonome.

Les cultures seront réalisées à la fois en pleine terre (arbres fruitiers, arbustes et massifs floraux) et en bacs (cultures potagères, plantes aromatiques). Des analyses de sols sont prévues afin de s'assurer de la compatibilité des sols avec les cultures.

Il est proposé d'apporter le soutien financier de la Métropole à ce projet.

La Métropole propose de participer à ce projet à hauteur de 17 600 € nets de taxes, correspondant à 40 % du total des dépenses estimées à 43 999 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
<i>15 rue Bouteille - 69001 Lyon</i>			
analyse des sols	183	Métropole	4 623
assistance à maîtrise d'œuvre	7 520	autofinancement	6 934
dépenses d'aménagement (apport de terres, plantations, etc.)	1 150		
dépenses d'équipement (bacs potagers)	2 704		
<i>Sous-total</i>	<i>11 557</i>	<i>Sous-total</i>	<i>11 557</i>
<i>82 cours Docteur Long - 69003 Lyon</i>			
dépenses d'aménagement (apport de terres, plantations...)	620	Métropole	614
dépenses d'équipement (bacs potagers)	916	autofinancement	922

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
<i>Sous-total</i>	1 536	<i>Sous-total</i>	1 536
<i>50 rue Pasteur - 69007 Lyon</i>			
analyse des sols	183	Métropole	5 053
assistance à maîtrise d'œuvre	8 810	autofinancement	7 579
dépenses d'aménagement (apport de terres, plantations, etc.)	620		
dépenses d'équipement (bacs potagers)	3 019		
<i>Sous-total</i>	12 632	<i>Sous-total</i>	12 632
<i>59-61 rue Montesquieu - 69007 Lyon</i>			
analyse des sols	183	Métropole de Lyon	4 927
assistance à maîtrise d'œuvre	8 810	autofinancement	7 390
dépenses d'aménagement (apport de terres, plantations...)	620		
dépenses d'équipement (bacs potagers)	2 704		
<i>Sous-total</i>	12 317	<i>Sous-total</i>	12 317
<i>18 rue de la Convention - 69100 Villeurbanne</i>			
analyse des sols	183	Métropole	2 383
assistance à maîtrise d'œuvre	2 450	autofinancement	3 574
dépenses d'aménagement (apport de terres, plantations, etc.)	620		
dépenses d'équipement (bacs potagers)	2 704		
<i>Sous-total</i>	5 957	<i>Sous-total</i>	5 957
Total	43 999	Total	43 999

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 17 600 €, au profit de la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la SA d'HLM Batigère Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 800 000 € en investissement en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P27O7175

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303556-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
